

Compte rendu du CHSCT du 15 décembre 2 017

Un CHSCT s'est tenu vendredi 15 décembre 2 017 à la demande des représentants des personnels.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- ① Organisation et conditions de travail des agents du PCRP.
- 2 Restructuration du SIE de Lannemezan.
- 3 Conditions d'accueil du CFP de Tarbes.
- **4** Situation du PCE de Tarbes et organisation du Pôle de Gestion Fiscale.
- S Mise en place d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) et organisation du Pôle de Gestion Publique.
- **©** Questions diverses:
 - Budget du CHS-CT 2017 et 2018
 - Informatique
 - Restaurant administratif du CFP de Tarbes
 - Retour sur la formation « Prévention du stress »

Compte tenu des sujets traités, les représentants des personnels avaient demandé la désignation en qualité d'experts de 2 agents du PCRP, de 7 agents des SIE de Tarbes et de Lannemezan et d'1 agent de l'équipe de remplacement, d'1 agent du service comptabilité de la DDFIP au sujet de la mise en place du SAR.

Le directeur départemental n'a pas présidé cette réunion, ce qui est pour le moins regrettable car les agents et les représentants des personnels auraient souhaité l'interpeller directement en sa qualité de premier responsable des opérations de restructuration et de réorganisation des services.

La veille, lors du CTL de destruction d'emplois, le directeur avait tenu des propos inacceptables sur la restructuration du SIE de Lannemezan, accusant les deux agents qui n'avaient pas accepté d'intégrer l'antenne de Lannemezan (comme cela était parfaitement leur droit) d'être responsables du SABORDAGE de la dite antenne.

En clair, c'est comme si le capitaine du Titanic avait accusé les voyageurs d'être responsables du naufrage.

De plus, il avait également déclaré que les agents (et les élus du personnel) employaient à l'excès le terme de souffrance au travail. Il faut dire que le directeur avait considéré à deux reprises en réunion avec les agents que le terme de souffrance pouvait s'utiliser pour les personnes qui subissaient les bombardements à Alep en Syrie et....... qu'il ne fallait pas exagérer, les agents concernés par les restructurations continuant à percevoir leurs salaires et à disposer de leurs bureaux.

Comment qualifier une telle attitude directionnelle?

MEPRIS des agents est sans doute le terme le plus approprié, n'en déplaise à l'AFIP chargé d'assurer la présidence du CHSCT qui en appela pour sa part à la «*liberté de caricature* » pour justifier de tels propos.

Quoiqu'en dise et quoi qu'en pense le directeur, les agents des finances savent faire la différence entre les situations de guerre et leurs conditions de travail, par contre ils saisissent parfaitement les conséquences des destructions d'emplois et des restructurations sur leur quotidien!

① Organisation et conditions de travail des agents du PCRP.

Ce sujet avait été mis à l'ordre du jour afin que soit revu le protocole mis en place en 2 015 entre le SIP et le Pole Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP). Ce dernier prévoyait en effet de manière exceptionnelle une implication des agents B en matière d'accueil généraliste et de missions accélérées lors de la campagne IR.

Lors de la mise en place de ce protocole il avait été acté en CTL que celui-ci ferait l'objet d'une révision annuelle en CTL.

La réunion du jour permit aux agents de se rendre compte qu'un réexamen de ce protocole avait bien eu lieu en 2 017 sans que les agents (les principales concernées) ne soient associées à la discussion.

Les agents, à juste titre ont demandé à ce que leur parole et leur avis soit écoutés et entendus avant toute nouvelle écriture du protocole.

Qui plus est, et alors que les conditions de mise en place du PCRP (Note DGFIP du 11/12/2014) préconisaient un calibrage du pôle à 10 agents, la direction a décidé de supprimer un emploi B au 1^{er} septembre 2 018.(ce qui porte l'effectif à 4 A, 3B, 1 A+ avec un départ en retraite de B en cours d'année 2 018)

Dans ces conditions, il est évident que la mission de contrôle du PCRP est sérieusement mise à mal.

La révision du protocole visant à limiter le périmètre d'intervention des deux agents B.est encore plus IMPERATIVE. L'intervention en matière d'accueil généraliste et de missions accélérées ne peut en aucun cas rester en l'état.

Dans cette perspective, il a été acté qu'une réunion de travail se tiendrait en février 2 018 en associant les agents directement concernés, le projet de protocole révisé devant être soumis au Comité Technique Local.

2 Restructuration du SIE de Lannemezan.

Nous ne reviendrons pas ici sur tout ce qui a pu être entrepris pour sauver le SIE de Lannemezan et empêcher une opération qui n'a pas de sens, si ce n'est celui de préparer de futures suppressions d'emplois au sein de la structure nouvellement créée à Tarbes.

Deux agents de Lannemezan ont lu une déclaration en réponse au Directeur qui les avait publiquement dénigré (ci-dessous leur déclaration portée au PV de la réunion du CHSCT) :

CHSCT du 15 décembre 2017

DROIT DE REPONSE de Mmes Barreau et Bazerque

Monsieur le Directeur,

Lors de la réunion du 11/12 à laquelle nous n'étions pas présentes, vous nous avez accusées publiquement d'être responsables des difficultés rencontrées dans la mise en place de l'antenne de Lannemezan.

En quoi serions-nous responsables d'une décision de suppression d'un service initiée par vos soins Monsieur le Directeur, en quoi serions-nous responsables d'une décision non réfléchie, non pensée en amont? Pourtant, dès votre venue au SIE de Lannemezan pour nous annoncer la fusion du SIE de Lannemezan avec celui de Tarbes, les difficultés qui en découleraient vous ont été maintes et maintes fois présentées. Il eût été également utile de consulter le service RH car cela fait 3 ans que ma collègue (Nadine barreau) souhaite rejoindre le SIP, elle ne vous a donc pas pris par surprise. Vous ne nous avez pas écouté et pour parvenir à vos fins, vous avez joué sur les failles humaines et vous avez divisé pour régner. Et cela a bien fonctionné.

Quant à moi, j'ai par deux fois expliqué à vos représentants les raisons de mon choix de ne pas rester à l'antenne,

En effet, ayant connu par le passé des conditions de travail désastreuses au SIE de Lannemezan et devant me retrouver seule à effectuer les travaux de gestion liés à l'IFU dans la mise en place de l'antenne de Lannemezan, c'est donc avec un immense regret que mon choix s'est porté sur la troisième option offerte,

Alors oui, nous sommes responsables. Mais pas au sens où vous l'entendez. Nous sommes des contrôleuses responsables et parce que nous sommes responsables, nous avons une conscience professionnelle, le sens du service public, celui que vous êtes en train de tuer sans état d'âme, le respect de notre travail et des contribuables. Nous connaissons parfaitement la charge de travail du SIE de Lannemezan et c'est justement pour cela que nous savons que l'antenne est vouée à l'échec.

Notre implication, notre travail ne sont jamais reconnus. Le travail, c'est nous qui le faisons. C'est nous qui sommes en première ligne, qui expliquons les réformes aux redevables. Ayez au moins un minimum de respect pour nous en évitant de nous culpabiliser. Tout acte, toute décision entraînent des effets, des conséquences. C'est à celui qui les prend de les assumer.

Que dire de plus, si ce n'est qu'aux interventions et interrogations multiples exprimées par les agents du SIE de Tarbes et de Lannemezan présents, la direction n'aura pas été en mesure d'apporter des réponses dignes de ce nom.

Si la responsable du pôle fiscal s'est félicitée d'avoir rassurer les agents lors d'une réunion du 11 décembre 2 017, elle a été très vite contredite par les agents sur place qui ont démontré quant à eux que l'opération se réalisait dans un état d'impréparation complet et que les effets en termes de qualité de service et de conditions de travail se feraient très vite sentir.

Une situation d'autant plus préoccupante au regard des effectifs actuels du SIE.

S'agissant de l'antenne de Lannemezan, la réponse directionnelle consistant à faire supporter l'essentiel de l'accueil à un agent de l'EDR, déjà concentré sur la tenue de la comptabilité, n'est pas acceptable tant elle nie la réalité de la charge de travail des agents.

Nous ne nous étendrons pas sur les gadgets ridicules proposés par la direction pour « accompagner » la restructuration (mise en place de visioconférence et de téléphones portables pour faciliter les relations entre l'antenne de Lannemezan et le SIE de Tarbeson est prié de ne pas sourire).

Compte tenu des risques psycho-sociaux qui pèsent sur les agents qui intègrent cette structure, les représentant(e)s du personnel ont demandé à ce que le SIE de Tarbes-Lannemezan soit « mis sous surveillance » par l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) et la médecine de prévention.

Dans cet objectif, l'ISST, qui a pris acte de la demande, a insisté sur la nécessité pour les agents de se saisir de la mise à jour à venir du DUERP qui doit leur permettre de faire état de leurs conditions de travail et de leurs difficultés éventuelles.

Inutile de dire qu'à notre niveau, nous serons particulièrement attentifs à la situation vécue par les agents dans cette structure.

③ Conditions d'accueil du CFP de Tarbes ;

Sur ce sujet également les agents du SIE de Tarbes présents au CHSCT se sont clairement exprimés. Tous demandent à pouvoir assurer l'accueil du public au niveau du service et non au niveau du hall d'accueil.

Une organisation de l'accueil au plus près du service concerné qui prévaut d'ailleurs pour l'actuel SPFE.

A l'appui de cette demande, les représentants du personnel ont remis une pétition au président du CHSCT signée notamment par tous les agents du SIE de Tarbes, une pétition qui demande en outre une réflexion de fond sur les conditions d'accueil du SDIF-Particuliers et d'accès à la documentation par les agents chargés d'assurer cet accueil.

En outre, les représentants du personnel ont formulé des propositions sur la configuration du hall d'accueil et notamment du nécessaire repositionnement des postes libre service.

En dépit des propositions des agents marquées du sceau du bon sens, il aura fallu près de 45 minutes de débats pour que soit enfin acté le principe d'un accueil du public au niveau du service pour le SIE de Tarbes (à noter que ce service dispose déjà à l'étage d'un box dédié à

Faisant suite au droit d'alerte exercé par la CGT cet été sur la situation au PCE, il a été acté que le recours à l'intervention d'un psychologue du travail était abandonné.

La CGT a rappelé les circonstances qui avaient provoqué ce droit d'alerte et a réaffirmé que la situation au sein du service ne pouvait se réduire comme le laissait entendre la direction à des comportements individuels, le problème de fond dépassant d'ailleurs le périmètre du PCE pour englober le pôle fiscal et son « management ».

La direction avait ajouté ce point à l'ordre du jour de la réunion.

Dans la suite du Comité Technique de Réseau du 23.11.2017, la DGFIP a décidé de généraliser la mise en place dans les départements des Services d'Appui au Réseau.

Présentés comme des services de soutien aux trésoreries SPL, la création de ces services a pour objectif à terme de dépecer le réseau de proximité et de transférer de manière pérenne toute tâche de dépense, de recettes, de comptabilité, depuis des trésoreries vers un pôle départemental avec la remise en cause des EDR et du régime indemnitaire des agents qui les composent .

Dans notre département la direction a présenté un projet d'implantation du SAR en direction au sein du pôle gestion publique avec un effectif composé de :

• 2 cadres A et 1 cadre B ou C.

Au-delà de ces questions de principe que nous avons rappelé, il est apparu au cours du débat où est intervenu un agent du service comptabilité, que le dimensionnement présenté aurait des conséquences directes sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents du service comptabilité de la DDFIP.

Un service qui a subi par le passé d'importantes suppressions d'emplois et des réorganisations successives, ayant d'ailleurs conduit à des signalements au regard des situations de souffrance psychologique de certains agents (une situation qui avait amené le CHSCT à engager une intervention spécifique des acteurs de la prévention (assistant de prévention, ISST, médecin de prévention).

De ce fait, les représentants CT et Solidaires ont déposé un avis demandant à la direction de ne pas engager ce schéma de création du SAR.

Ci-dessous l'avis CGT-Solidaires :



CHSCT du 15 décembre 2 017

Les représentants CGT et Solidaires Finances Publiques réunis lors du CHS-CT du 15 décembre 2 017 ont été informés de la mise en place au 1^{er} janvier 2 018 d'un Service d'Appui au Réseau (SAR) dans le département dont le calibrage en effectif serait le suivant :

- · 2 cadres A
- 1 cadre B ou C (issu du service comptabilité)

Nous rejetons le principe sur lequel repose le SAR. En effet, la création de cette structure s'inscrit dans la logique de dépeçage de notre réseau de proximité, de démembrement des missions des trésoreries du SPL, ainsi que dans la remise en cause des EDR et du régime indemnitaire des agents qui les composent.

Par ailleurs, un rapport de la MNAOI (Mission nationale d'appui pour les organisations innovantes) souligne des « risques d'ennui des agents » en charge de certaines activités, par exemple la fiabilisation de la base des tiers présentée comme un objectif majeur pour le futur SAR. Activité qui pourrait être « jugée peu opérationnelle au regard de l'expertise de l'effectif » selon la MNAOI.

Au-delà de ces questions de principe, il est apparu au cours du débat où est intervenu un agent du service comptabilité, que le dimensionnement présenté aurait des conséquences directes sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents du service comptabilité de la DDFIP.

Qui plus est, ce service qui a subi par le passé d'importantes suppressions d'emplois et des réorganisations successives, a également fait l'objet de signalements au regard des situations de souffrance psychologique de certains agents, situation ayant d'ailleurs conduit à une intervention spécifique des acteurs de la prévention (assistant de prévention, ISST, médecin de prévention) mandatée par le CHS-CT.

En conséquence, les représentants au CHS-CT des Hautes-Pyrénées demandent à la direction de revenir sur le schéma de création du SAR présenté et notamment de ne pas retirer un agent B ou C du service comptabilité.

Les représentant(e)s CGT et Solidaires en CHSCT

© Questions diverses:

▶ La situation de la trésorerie de Lannemezan hospitalière a été à nouveau évoquée par la CGT au regard d'un départ en retraite programmé pour le début de l'année 2 018.

En effet, cette trésorerie est déjà en sous-effectif d'1 ETP ce qui nécessite l'intervention de l'EDR. Avec ce départ d'un agent particulièrement expérimenté le sous-effectif avant mouvement de mutation de septembre 2 018 se chiffrera à 2 ETP.

La direction s'est engagé à mobiliser sur le poste un 2ème agent de l'EDR dès que le départ sera effectif.

- ▶ La situation du personnel de nettoyage de la DDFIP a été évoqué compte tenu de la réalisation d'une nouvelle salle de réunion, la CGT a demandé à ce que ce travail supplémentaire soit rémunéré en conséquence. La direction s'est engagé à le faire.
- ▶ Il a également été demandé à la direction de faire procéder à l'installation d'un miroir permettant de faciliter la sortie des véhicules des agents du parking extérieur dont la sortie est rendue difficile et dangereuse du fait du manque de visibilité.

Les représentant(e)s CGT présent(e)s au CHSCT :

- Alain Estrade
- Didier Vergé
- Nicole Cazalas
- José Navarro

Finances Publiques SYNDIQUEZ-VOUSI	Bulletin d'adnésion Construire ensemble l'action collective pour gagner
SECTION:	NOM :
☐ ACTIF	Prénom :
□ RETRAITÉ □ STAGIAIRE	Date de naissance : / /
Je souhaite m'abonner à :	Catégorie : Grade : Echelon : Filière fiscale
Facultatif > Pour les agents A et A+ Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) OII NON L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.	Adresse administrative: Adresse pour l'envoi de la presse: Adresse administrative: Adresse personnelle (préciser):
RESERVÉ À LA SECTION Saisie CoGiTiel par la section le://	
Date de réception au bureau national, le :	Tél.: Mel: Date: / / Signature: